

Compte-rendu du CE du Siège

22 et 23 Octobre 2015



Vos élus CGT

Claude Belestin, Rafaèle Bourcier, Michèle Cahin, Marc Chauvelot, Luc Deléglise, Sonia Deputier, Caroline Gindre, Philippe Goldmann, Claude Gueneau, Michela Law, Boris Muffolini, Christophe Vignal, Ghislaine Vingot

Représentant syndical:

André GARCIA

En ouverture de séance, la CGT évoque plusieurs sujets d'actualité : les menaces sur le financement de FTV, la décision du Sénat de supprimer la pub dans les programmes jeunesse, les Assises de l'entreprise qui tardent à démarrer, l'inflexion donnée au PDV, le préavis de grève des JRI de France 2.

La direction partage les critiques de la CGT sur la décision du Sénat. L'objectif est raté puisque **la pub pour enfants continuera sur les chaînes privées**. De plus le Sénat s'est récemment prononcé sur la nécessité de revoir le financement global de FTV, mis à mal par la suppression de la pub en 2009... Carotter 15 M€ de recette pub à FTV alors qu'on n'a pas traité le problème de fond n'est pas très cohérent.

Le Président du CE, Fabrice Lacroix, rappelle que les députés ont aussi voté une augmentation de 0,1% de la "taxe télécom" qui devrait abonder le financement de FTV de 25 M€. Il évoque les ressources propres que FTV pourrait rechercher à travers la production (partage des recettes). A propos des Assises, la direction est en train de peaufiner le dispositif qui ne devrait pas trop tarder. Pour ce qui concerne le PDV et l'effet d'aubaine pour certains cadres de haut niveau qui ont quitté l'entreprise avec de confortables indemnités, la direction affirme que tout s'est fait en conformité avec les textes.

Remplacement des outils d'habillage des régies du Siège.

ORAD est un outil de nouvelle génération pour l'illustration et l'habillage. Il offre une large palette de possibilités en infographie, animation, 3D, réalité augmentée. Il remplacera les outils d'habillage actuels des régies de France 2 et France 3.

Il sera commun aux opérateurs d'habillage et aux techni-

ciens vidéo et fera l'objet d'une maintenance unique. Un plan de formation est prévu pour les nombreux personnels concernés. La mise en place se fera en avril 2016 pour la régie 1 (France 2), en juin 2016 pour la régie 4 (France 3) et septembre 2016 pour les régies 2 et 3.

Ce point, déjà abordé au CE

du 1er septembre, a fait l'objet d'un avis du CHSCT du Siège qui a insisté sur le devenir des opérateurs d'habillage. A l'issue des débats, le secrétaire annonce d'abord qu'il ne veut pas rendre d'avis avant d'accepter finalement de prendre acte et de redonner l'avis du CHS-CT...

Bilan handicap 2014

Les élus rendent un avis favorable sur le bilan handicap 2014 même si le taux d'emploi (4,55%) reste encore insuffisant pour une catégorie de salariés qui subit un chômage massif dans le pays (20%).

Plusieurs éléments invitent à la prudence sur ce taux d'emploi. 9% des handicapés devront faire reconnaître leur qualité de travailleurs handicapés (TH) fin 2015 et 36

d'entre eux ont plus de 62 ans et quitteront donc bientôt les effectifs.

Pour la CGT la reconnaissance de la qualité de TH des salariés en poste est une première étape pour le maintien dans l'emploi mais c'est l'embauche qui doit être privilégiée.

L'accord en cours de négociation pour 2016/2020 ne prévoit

pas d'inclure France Télévisions Distribution dans son périmètre ; la CGT dénonce cette exception et demande des objectifs d'embauche sur des périmètres moins larges que celui des grandes directions de façon à favoriser l'emploi des travailleurs handicapés dans l'ensemble des structures.

Bilan social 2014

Le CE extraordinaire sur le bilan social et la santé au

travail (qui aurait dû se tenir avant la séance ordinaire du

CE d'octobre) est reporté au 9 novembre.

Situation de l'emploi au 30 juin 2015

Au 30 juin 2015, on comptait 3 946 salariés permanents au siège : 3 033 PTA et 913 journalistes.

L'effet du PDV se fait sentir en 2015 au Siège. Les effectifs y ont diminué de 56,4 ETP permanents en un an, 40,5 postes

PTA et 15,9 journalistes.

L'emploi non permanent aussi a été touché.

Sur 629 équivalents temps plein, 13,8 ETP non permanents ont disparu, essentiellement des PTA (-18,4 ETP) contre une augmentation de

4,7 chez les journalistes non permanents.

On constate une baisse des heures supplémentaires des journalistes suite à la mise en place du forfait jour, bonne façon pour la direction de les occuper...

Pour la CGT, vu le nombre de remplacement des personnels en arrêt maladie et en détachement, le nombre de postes est en inadéquation avec les besoins de l'entreprise. Elle souligne une nouvelle fois le déséquilibre entre les hommes et les femmes au service des Sports.

Si on analyse les chiffres des 2 dernières années à travers le bilan social, on observe une baisse drastique de l'emploi non permanent : 843 ETP non permanents fin 2012 contre 650 fin 2015. Si l'on tient compte de la légère hausse de l'emploi permanent (+ 36 ETP en 2 ans), on obtient un solde

négatif d'une certaine d'emplois qui sont allés grossir les rangs de Pôle Emploi et bien plus encore si on considère qu'un temps plein à FTV est partagé entre 2 ou 3 CDD ou intermittents.

Orientations du plan de formation 2016

Les orientations pluri annuelles de la formation mettent l'accent sur le management et l'appropriation du numérique.

A ce sujet CGT interpelle la direction sur l'Espace métier,

emplois, compétences prévu en page 60 de l'Accord Collectif du 28 mai 2013 et censé se réunir au moins une fois par an et qui ne s'est jamais réuni depuis la signature de l'Ac-

cord.

"C'est tardif, vous avez raison, on a pris du retard" reconnaît le Président...

Point d'avancement du CDE

Le CDE (Centre de Diffusions et d'Echanges) regroupera les régies finales au 5ème étage du Siège (F2, F4) et à Varet (F3, F5) et permettra aussi la diffusion des programmes en non linéaire (Internet et plateformes numériques).

La société Sony a été choisie après un appel d'offres. Le projet, initié en 2009, aurait du être mis en oeuvre en 2012. Or si les installations techniques fonctionnent, ce n'est pas le cas des "briques" logicielles, l'automation et le workflow. "Un projet de cette complexité est long à mettre au point et difficile à stabiliser." reconnaît M. Lebras qui prévoit la prise d'antenne courant 2016 (donc avec 3 ans de re-

tard)...

La CGT questionne la direction sur l'impact économique de ce retard. Elle note que si les machines ont été mises en place en 2011, leur renouvellement devra se faire au bout de 8 ans, en 2019, soit 3 ans après la date prévue de mise en oeuvre... Le retard a aussi des conséquences sur le maintien en fonctionnement des outils existants...

La direction affirme que budget est respecté depuis le début, soit 28 M€ pour le budget technique, hors frais de personnel. La CGT souligne que des salariés d'Arkena (ex Cognac Jay Image) sont employés depuis des années pour remplacer les techniciens

des différentes régies qui travaillent à blanc sur le CDE.

Des pénalités sont bien infligées à Sony par rapport aux retards mais la direction avoue s'être posée la question de dénoncer le contrat. "On ne veut pas être inscrit au Guinness des records de la régie la plus longue à installer" ironise-t-elle...

La consultation du CE sur l'impact sur les organisations du travail, le déménagement d'Horace Vernet à Varet, le changement d'étage au Siège, l'évolution de la structure hiérarchique devrait bientôt démarrer.

Point d'information Arrêt du Point route

Le Point route de France 2 s'arrêtera le 31 mars 2016, date de fin du contrat avec le prestataire. Les bulletins sont actuellement diffusés du lundi au vendredi, y compris dans Télé matin. Ces bulletins donnent l'état et les prévisions de

trafic.

Pour justifier la suppression de ce service, le directeur de l'info explique que les usages, la concurrence et l'environnement ont évolué. Les sites Internet, les GPS gratuits et les éditions d'info rendent ces

bulletins obsolètes. Le parrainage qui y est lié a aussi beaucoup baissé.

2 CDI (une journaliste et un chargé d'émission) seront redéployés et la situation des 3 non permanents (pigistes et présentateurs) sera étudiée.

Bilan réalisé Dakar 2015

Le Dakar a eu lieu en janvier 2015. Il s'est déroulé en Argentine, au Chili et en Bolivie pour 13 jours d'émission.

Pour la direction, les maxima horaires (60 heures par semaine) ont été respectés.

Pourtant, avec 56 heures de temps de travail effectif (TTE) et 27 heures de temps de voyage (TDV) la CGT émet de sérieuses réserves.

La direction explique que ces temps de voyage sont liés au

bus et à l'avion le matin pour rejoindre l'étape suivante. Selon elle, c'est lié à l'événement et les salariés y trouvent un intérêt

Compte rendu de fin de mandat

Pour l'étude de ce point, le secrétaire du CE a transmis aux nouveaux élus un ensemble de documents ainsi qu'une note de synthèse très générale.

De nombreuses questions sont posées sur les montants d'honoraires d'avocats (86 458 € en 2012), les dépenses en publicité et communication (102 485 € en 2013), des soirées (162 162 € en 2013, 153 225 € en 2014).

L'introduction récente des chèques vacance montre une

progression exponentielle (de 200 000 à 340 000 € entre 2014 et 2015) qui est aussi un sujet d'inquiétude.

Les nouveaux élus comprennent que la commission des activités sociales, si elle se réunit, n'a jamais rédigé de compte rendu à l'attention des élus. Les choix d'activités sont donc décidés en petit cénacle, autour du secrétaire.

La subvention versée pour France 3 Toutes Régions au Pôle Sud Est de France 3 (Rhône Alpes) a diminué de

15% entre 2013 et 2014 alors que le nombre de salariés n'a pas baissé. Le site de Vaise est d'ailleurs systématiquement oublié de toutes les communications du CE.

En fin de débat, le secrétaire tente de faire acter par un vote des élus qu'il a bien reçu les documents qui ont été transmis... par lui-même. Une explication s'ensuit pour lui démontrer la bizarrerie de sa demande.

Election des membres des commissions

L'élection des membres des commissions donne lieu à de nouvelles interrogations. Fidèle à sa logique "d'ouver-

ture", la coalition Cgc-Cfdt maintient le principe d'un appel à candidature auprès de tous les salariés afin de "filtrer"

les élus des autres organisations syndicales.

Des commissions facultatives sont créées dont la "commis-

sion des marchés" censée contrôler les achats du CE supérieurs à 30 000 euros. Nouvelle incongruité, le secrétaire du CE Cgc en est élu président, il sera donc amené à surveiller les engagements

qu'il aura lui-même pris...

Des commissions "économique, structures et activités", "handicap", "lutte contre les discriminations", "technologies et numérique" sont créées. La

coalition Cgc-Cfdt s'en octroie toutes les présidences et confirme la composition discriminatoire de la commission économique.

Vote du nouveau règlement intérieur du CE Siège

Un nouveau règlement intérieur est proposé aux élus. Le secrétaire propose d'en modifier des passages entiers en séance en raison de "coquilles" (sic). De nombreux points sont contestés par la CGT, comme la remise en cause de l'Accord sur la répartition des moyens des IRP de juin 2014 signé par la CGT et le Snj. Pour mémoire cet accord permet une répartition de la subvention aux différents CE de FTV sur la base des effectifs et non pas de la masse salariale, beaucoup plus défavorable aux petites structures puisque les plus

gros salaires sont en central. Ce principe de mutualisation a toujours prévalu à France 3 et à RFO. S'il était remis en cause, les "petits" CE des Outre-mer ne pourraient certainement plus fonctionner!

Ensuite le secrétaire se voit reprocher de nombreuses dispositions illégales contenues dans le texte par le Président du CE.

M. Lacroix conteste l'article 1-1 visant à interdire toute sous-délégation pour présider le CE, l'article 2-9 permettant à tout moment la présence au sein du CE d'une personne extérieure à l'entreprise (y

compris quand elle a été licenciée il y a 16 ans?), la remise en cause de l'accord sur les moyens des IRP...

"Ce projet de règlement intérieur remet en cause les intérêts de l'instance et la direction se réserve le droit au besoin, d'agir en justice". Le président annonce même son intention de participer au vote pour s'opposer au texte... Précaution inutile puisqu'au terme d'une nouvelle suspension de séance, le secrétaire fait prudemment reporter le vote de son règlement intérieur.

Projet de passage en HD de la fabrication des éditions nationales

Point reporté à la prochaine séance.

Plan de charge de Vaise au 31/03/15 et au 30/06/15 et Malakoff au 30/06/15

Pour le plan de charge de Malakoff, personne n'était présent pour présenter ce point. Seul le plan de charge de Vaise est donc abordé.

La CGT renouvelle sa de-

mande d'avoir une présentation faisant apparaître le prévisionnel en regard du réalisé et d'avoir une présentation mettant en rapport les moyens et d'activité pour l'ensemble des

sites du périmètre du siège. Le président dit ne pas être en mesure de donner cette information pour la présentation trimestrielle.

La CGT demande que cela

puisse être fait sur le bilan annuel lors de la présentation

du plan de charge de décembre pour tous les sites.

Autre point : L'utilisation des TVU Pack et le préavis de grève des JRI de France 2

Le préavis de grève des JRI de France 2 a été évoqué par la CGT en ouverture du CE. La direction a été interpellée sur les fins de contrats brutales des CDD, sur l'externalisation des magazines d'information, sur la charge de travail des JRI et sur les conditions d'utilisation des moyens de transmission

4G (TVU Pack).

Pour la direction une formation de 10 mn est suffisante pour savoir utiliser ces moyens de transmission qui n'émettent pas plus de rayonnements qu'un Iphone ! Elle persiste à vouloir les imposer aux équipes de reportage.

La CGT a mis en avant le respect du principe de précaution

afin de protéger la santé des salariés et exiger l'arrêt de l'utilisation des TVU Pack, en attente de la convocation des CHS-CT. Elle a également demandé l'ouverture de négociations pour savoir qui aura la responsabilité de ces envois (Journalistes, Techniciens) et dans quelles conditions.

Paris, Malakoff, Issy-les-Moulineaux, Vaise, 28 octobre 2015

Prochain CE :
25 novembre 2015

D'ici là, vos élus CGT se tiennent à votre disposition

CGT France télévisions Siège
Bureau A210
7 Esplanade Henri de France
75907 Paris cedex 15
cgt.siege@francetv.fr
01.56.22.47.04